



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 21 janvier 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Émilie Villeneuve
Sylvain Légaré	Patrick Voyer
Stevens Mélançon	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle
Monsieur le conseiller Steeve Verret

Ouverture de la séance

À 17 h 02, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame la présidente souligne la présence de trois membres du comité exécutif du *Carnaval de Québec*, madame Charlyne Ratté, Pierre-Michel Bouchard et Serge Ferland, et de la directrice générale, madame Mélanie Raymond. Elle cède la parole à madame Charlyne Ratté, qui s'adresse aux membres du conseil et, accompagnée de ses collègues, leur remet la médaille du président.

CV-2019-0001 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin propose de retirer de l'ordre du jour les sommaires CU2018-145, CU2018-146, CU2018-147, CU2018-148, CU2018-149, CU2018-150, CU2018-151, CU2018-152, CU2018-153, CU2018-154, CU2018-192 et CU2018-197.

Madame la présidente appelle le vote sur cette proposition de modification à l'ordre du jour de la présente séance.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Patrick Paquet et Stevens Mélançon.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 16

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Madame la présidente déclare qu'il n'y a pas de majorité de membres au conseil de la ville favorable à cette proposition et, en conséquence, la déclare rejetée.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0002 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 19 décembre 2018**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenues le 19 décembre 2018 et dépôt des procès-verbaux

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenues le 19 décembre 2018 et dépôt des procès-verbaux.

Communications écrites au conseil

- Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Patrick Paquet, en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- Dépôt du certificat du responsable de registre concernant l'entente entre la Ville de Québec et la *Commission scolaire de la Capitale* relative au versement par la Ville d'une contribution financière à la *Commission scolaire de la Capitale* pour la construction du gymnase des Écrivains et aux conditions et modalités d'utilisation dudit gymnase par la Ville;
- Dépôt du rapport des présences des membres de la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, conformément à l'article 20 du *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, R.V.Q. 1324;
- Dépôt du registre de la formation de monsieur le conseiller Patrick Paquet sur l'éthique et la déontologie, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;
- Dépôt de la déclaration de madame la conseillère Dominique Tanguay, datée du 20 décembre 2018, attestant qu'elle exerce à temps plein ses fonctions de conseillère et de présidente d'arrondissement;
- Dépôt, par monsieur Félix Tremblay, président de la *Société protectrice des animaux*, d'une pétition de 6 000 signataires, demandant aux municipalités de changer leurs pratiques de gestion animalière.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon dépose un avis de proposition relatif à la politique de déneigement.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2019-0003 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2018, concernant la limite de vitesse dans les quartiers résidentiels - **TM2019-002 (Ra-2099)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel TM2019-002. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la sécurité routière dans les quartiers résidentiels est un enjeu bien présent sur le territoire de la Ville de Québec;

Attendu que selon la *Société de l'assurance automobile du Québec*, la plage entre 30 km/h et 50 km/h est celle où la probabilité de décès d'un piéton frappé par un véhicule augmente subitement;

Attendu que la probabilité de décès passe de 10 % quand un véhicule circule à 30 km/h à 75 % quand il circule à 50 km/h;

Attendu que selon le ministère des Transports, l'abaissement des limites de vitesse à 40 km/h dans les rues résidentielles, peut être envisagé lorsque combiné à d'autres aménagements urbains, à une augmentation de la sensibilisation et à une surveillance policière accrue;

Attendu que dans les dernières années, la Ville de Gatineau a hiérarchisé les limites de vitesse sur son territoire;

Attendu que selon la réglementation de cette ville, la limite de vitesse permise aux abords des écoles et des zones de terrains de jeux est de 30 km/h, que celle permise dans les rues locales résidentielles est de 40 km/h et que celle permise sur les artères et les routes collectrices est de 50 km/h et plus;

Attendu que d'autres villes au Québec ont mis en place des mesures semblables;

Attendu que l'administration en place n'a toujours pas présenté sa nouvelle stratégie de sécurité routière promise pour l'automne 2018;

Attendu qu'il faut agir rapidement pour mettre en place des mesures visant à accroître la sécurité dans les quartiers résidentiels;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que le comité exécutif revoie la hiérarchisation des limites de vitesse sur son territoire et diminue d'ici la fin du mois de mars 2019 la limite de vitesse de 50 à 40 km/h dans les quartiers résidentiels.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 16

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0004 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2018, demandant que les séances annuelles du comité plénier concernant le budget et le programme triennal d'immobilisations soient prolongées et mieux réparties dans le temps - DG2019-005 (Ra-2100)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2019-005. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que chaque année en décembre la Ville de Québec présente son budget de fonctionnement annuel ainsi que son programme triennal d'immobilisations (PTI);

Attendu que le budget de fonctionnement 2019 de la Ville s'élève à 1,502 G\$ et que le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 s'élève à 1,9 G\$;

Attendu que la présentation du budget et du programme triennal d'immobilisations est suivie d'une série de séances du comité plénier avec les hauts fonctionnaires de la ville;

Attendu que cette étape permet aux élus d'avoir des échanges directs avec les hauts fonctionnaires sur la composition du budget et du programme triennal d'immobilisations;

Attendu que la Ville de Québec présente les séances du comité plénier sur le budget et le programme triennal d'immobilisations selon la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives et par postes budgétaires;

Attendu que la tenue des séances du comité plénier est une étape cruciale menant à l'adoption ou au rejet du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Québec;

Attendu que le temps alloué aux séances du comité plénier pour certaines unités administratives est parfois limité à quelques minutes seulement;

Attendu que ces plages horaires restreintes limitent le nombre de questions pouvant être posées par les élus du conseil de la Ville et empêchent de pousser la réflexion sur les éléments contenus dans le budget et le programme triennal d'immobilisations;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que les séances du comité plénier soient prolongées et mieux réparties dans le temps afin de permettre aux élus du conseil de la ville de poser les questions qu'ils jugent nécessaires pour s'assurer d'une gestion efficace des fonds publics.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 16

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2019-0005 Hommage à docteur Fernand Labrie pour son apport important à la recherche médicale et sincères condoléances à sa famille

Attendu que le 17 janvier 2019, c'est avec regret que nous avons appris le décès de l'éminent chercheur et médecin Fernand Labrie;

Attendu que le docteur Fernand Labrie était reconnu par la communauté internationale pour ses travaux, qu'il était professeur associé en endocrinologie à l'*Université Laval* et président et fondateur de la compagnie *Endoceutics*;

Attendu qu'il a fondé, à l'*Université Laval*, le tout premier laboratoire de recherche en endocrinologie moléculaire au monde et qu'il était profondément engagé auprès de la communauté scientifique, notamment pour ses travaux contre le cancer de la prostate;

Attendu que le docteur Fernand Labrie était le chercheur canadien le plus cité sur la planète, toutes disciplines confondues;

Attendu qu'il fut un pionnier en sciences de la vie et un des piliers du pôle mondial en recherche qu'est devenue notre région;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'apport important du docteur Fernand Labrie à la recherche médicale et offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0006 Troisième anniversaire du décès des membres de la famille Carrier et soutien à toute leur famille et amis

Attendu qu'il y a trois ans, le 15 janvier 2016, un attentat survenait à Ouagadougou, au Burkina Faso;

Attendu que ce triste événement a causé la mort de 29 personnes, dont 6 Québécois, alors que 4 d'entre eux étaient membres d'une même famille originaire de la région de Québec;

Attendu que le décès de Maude Carrier, Charlelie Carrier, Yves Carrier, et Gladys Chamberland, est survenu alors qu'ils étaient en mission humanitaire;

Attendu que le 6 février 2016, leurs funérailles, qui ont été célébrées à l'église du Très-Saint-Sacrement, ont permis à plus de 1000 personnes d'offrir leur support aux proches de la famille Carrier;

Attendu que Maude et Yves Carrier étaient respectivement enseignante et directeur de l'école Jean-de-Brébeuf à Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu que le conseil de la ville souligne le troisième anniversaire du décès des membres de la famille Carrier et offre son soutien à toute leur famille et amis à l'occasion de ce triste anniversaire.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-0007 Attribution d'un odonyme - District électoral des Saules – Arrondissement des Rivières - CU2018-184 (Ra-2098)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel par l'odonyme suivant : *Gertrude-Roy, rue*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0008 Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de non-construction et à des fins de conservation en faveur de la Ville contre un immeuble situé au sud de la rue de la Faune connu et désigné comme étant le lot 6 209 327 et une partie des lots 6 214 122 et 1 398 015 tous du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2018-260 (Ra-2098)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de non-construction et à des fins de conservation en faveur de la Ville, contre le lot 6 209 327 et une partie des lots 6 214 122 et 1 398 015 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de 9174-3641 *Québec inc.*, à titre gracieux, d'une superficie approximative et globale de 99 621 mètres carrés, tel qu'illustré au plan joint au sommaire décisionnel, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de servitude de non-construction et à des fins de conservation joint audit sommaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0009 **Renouvellement du contrat d'entretien de logiciels et de progiciels LUDI^K (module de base, Internet organismes, Internet citoyen 2, tarification familiale et équipements +) (Dossier 34246) - AP2018-824 (CT-2402309) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien de logiciels et de progiciels LUDI^K (module de base, Internet organismes, Internet citoyen 2, tarification familiale et équipements +), pour l'année 2019, à *PG Solutions inc.*, pour une somme de 116 135 \$, excluant les taxes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0010 **Renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien pour l'application *Symphony* et des licences *Oracle* associées aux bibliothèques de Québec, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (Dossier 47419) - AP2018-835 (CT-2403617) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de renouveler le contrat adjudgé à *SirsiDynix (Canada) inc.* pour la maintenance et le soutien de l'application *Symphony* et des licences *Oracle* associées aux bibliothèques de Québec, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme de 145 283,40 \$, excluant les taxes;
- 2° d'autoriser le représentant du Service des approvisionnements à signer le contrat joint au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0011 Avenant à la convention intervenue en date conventionnelle du 1^{er} octobre 2014 entre la Ville de Québec et *Événements GPCQM*, relatif à la prolongation de la convention et au versement d'une subvention supplémentaire de 1 150 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec*, en 2019 - **BE2018-143 (CT-BE2018-143) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme de 1 450 000 \$ (1 150 000 \$ en subvention et 300 000 \$ en services municipaux), à même la *Réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563), pour la tenue de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec*, en 2019;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'avenant à la convention entre la Ville de Québec et *Événements GPCQM*, relatif à la prolongation de la convention intervenue en date conventionnelle du 1^{er} octobre 2014 et au versement d'une subvention supplémentaire de 1 150 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec*, en 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet déclarent qu'ils ne participent pas aux délibérations concernant les sommaires décisionnels CU2018-145, CU2018-146, CU2018-147, CU2018-148, CU2018-149, CU2018-150, CU2018-151, CU2018-152, CU2018-153 et CU2018-154 et quittent la séance pour une période temporaire. Il est 19 h 47.

CV-2019-0012 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Projet Ex Machina* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés au *Projet Ex Machina*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-145 (CT-2399929) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Projet Ex Machina* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, incluant les taxes applicables, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Le Projet Ex Machina* : 102 410 \$;
- *Le Projet Kinomada* : 5 500 \$;
- *Premier Acte* : 22 000 \$;
- *Théâtre Rude Ingénierie* : 5 500 \$;
- *Bureau de l'APA* : 5 500 \$;

3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0013 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Groupe Danse Partout inc.* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés au *Groupe Danse Partout inc.*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-146 (CT-2397135) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Groupe Danse Partout inc.* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Le Groupe Danse Partout inc.* : 35 530 \$;
- *Code Universel* : 13 200 \$;
- *Danse K par K* : 13 200 \$;
- *Le Fils d'Adrien danse* : 13 530 \$;
- *L'Artère, développement et perfectionnement en danse contemporaine* : 5 500 \$;
- *Alan Lake Factory* : 5 500 \$;

3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0014 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec* en tant que lieu culturel – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *L'Institut Canadien de Québec*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-147 (CT-2397237) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec* en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Festival de la bande dessinée francophone de Québec (Québec BD)* : 19 800 \$;
- *Nuit Blanche, magazine littéraire* : 13 530 \$;
- *Les Poètes de l'Amérique française* : 13 200 \$;
- *Productions Rhizome* : 13 200 \$;
- *Bureau des affaires poétiques* : 5 500 \$;
- *Les AmiEs imaginaires* : 5 500 \$;
- *Tremplin d'actualisation de poésie (TAP)* : 5 500 \$;

3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0015 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Literary and Historical Society of Quebec* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Literary and Historical Society of Québec*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2018-148 (CT-2397346) — (Ra-2099)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Literary and Historical Society of Quebec* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :
 - *Literary and Historical Society of Québec* : 5 500 \$;
 - *Centre de valorisation du patrimoine vivant* : 14 190 \$;
 - *Action patrimoine (architecture et paysages du Québec)* : 16 995 \$;
 - *Éditions Continuité inc.* : 14 520 \$;
 - *Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.* : 13 200 \$;
- 3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0016 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Méduse, Coopérative de producteurs/diffuseurs artistiques, culturels et communautaires* en tant que lieu culturel – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Méduse, Coopérative de producteurs/diffuseurs artistiques, culturels et communautaires*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2018-149 (CT-2398935) — (Ra-2099)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Méduse, Coopérative de producteurs/diffuseurs artistiques, culturels et communautaires* en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, incluant les taxes applicables, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :
- *Antitube* : 13 200 \$;
 - *Association de création et diffusion sonores et électroniques Avatar* : 17 655 \$;
 - *La Bande vidéo et film de Québec* : 18 645 \$;
 - *Centre Materia* : 13 530 \$;
 - *La Chambre Blanche inc.* : 13 200 \$;
 - *CKRL - MF 89,1 inc.* : 24 420 \$;
 - *Engramme* : 13 200 \$;
 - *Organisme EXMURO Arts publics* : 5 500 \$;
 - *Folie/Culture inc.* : 13 200 \$;
 - *Les Éditions Intervention inc.* : 24 530 \$;
 - *Les Productions Recto-Verso Québec inc.* : 28 050 \$;
 - *L'Oeil de Poisson* : 17 380 \$;
 - *Manif d'art* : 24 420 \$;
 - *Coop Spira* : 48 180 \$;
 - *VU, Centre de diffusion et de production de la photographie* : 23 265 \$;
- 3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0017 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.* en tant que lieu culturel – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels - CU2018-150 (CT-2399232) — (Ra-2099)*

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.* en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Les Amis de l'orgue de Québec inc.* : 8 000 \$;
- *Choeur Les Rhapsodes inc.* : 13 200 \$;
- *Ensemble vent et percussion de Québec* : 13 200 \$;
- *Erreur de type 27* : 13 200 \$;
- *L'Orchestre d'hommes-orchestres* : 5 500 \$;
- *Productions Strada* : 13 200 \$;
- *Tempêtes et Passions* : 5 500 \$;

3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0018 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et le *Théâtre Périscope* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés au *Théâtre Périscope*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-151 (CT-2399408) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et le *Théâtre Périscope* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, incluant les taxes applicables, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Théâtre Périscope* : 58 190 \$;
- *Le Théâtre Sortie de Secours* : 13 200 \$;
- *Théâtre Blanc* : 14 190 \$;
- *Théâtre Niveau Parking* : 16 995 \$;
- *Collectif Nous sommes ici* : 5 500 \$;
- *Les chantiers/constructions artistiques* : 5 500 \$;

- 3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0019 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Théâtre de La Bordée* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés au *Théâtre de La Bordée*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-152 (CT-2399710) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Théâtre de La Bordée* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :
- *Le Théâtre de La Bordée* : 77 220 \$;
 - *Théâtre Populus Mordicus* : 13 200 \$;
 - *Ubus Théâtre* : 13 200 \$;
- 3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0020 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Productions Les Gros Becs* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Productions Les Gros Becs*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-153 (CT-2399845) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Productions Les Gros Becs* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :
 - *Productions Les Gros Becs* : 41 415 \$;
 - *L'Aubergine de la Macédoine du Québec inc.* : 23 265 \$;
 - *Les Incomplètes* : 5 500 \$;
 - *Les Nuages en pantalon* : 13 200 \$;
 - *Les Productions pour enfants de Québec* : 28 545 \$;
 - *Théâtre À Tempo* : 5 500 \$;
 - *Le Théâtre des Confettis inc.* : 22 110 \$;
- 3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0021 Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes non rattachés à un lieu culturel, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2018-154 (CT-2400236) — (Ra-2099)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :
 - *Les Productions d'Albert inc.* : 11 000 \$;
 - *Productions DUA* : 59 290 \$;
 - *La Société culturelle de Vanier* : 33 000 \$;
 - *Club musical de Québec* : 16 940 \$;
- 2° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Vincent Dufresne la remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 53.

CV-2019-0022 **Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 54, rue de la Pointe-aux-Lièvres, connu et désigné comme étant le lot 1 479 355 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2018-284 (CT-2406980) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, sans garantie légale de qualité, l'immeuble sis au 54, rue de la Pointe-aux-Lièvres, connu et désigné comme étant le lot 1 479 355 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 2 107,2 mètres carrés, avec bâtiment et dépendances dessus construits, propriété de *Gestion Cosmos inc.*, pour une somme de 1 750 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et des dépendances.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Messieurs les conseillers Stevens Mélançon et Patrick Paquet reviennent à la séance. Il est 19 h 54.

CV-2019-0023 **Annulation de l'appel public d'intérêt numéro 48367 relatif à la vente d'un immeuble construit localisé au 26, rue Vachon, connu et désigné comme étant le lot 1 988 853 du cadastre du Québec – Affectation au domaine privé de la Ville et vente de l'immeuble construit sis au 26, rue Vachon, connu et désigné comme étant le lot 1 988 853 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2018-294 (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'annuler l'appel public d'intérêt numéro 48367 pour la vente d'un immeuble construit localisé au 26, rue Vachon, connu et désigné comme étant le lot 1 988 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé au 26, rue Vachon, connu et désigné comme étant le lot 1 988 853 dudit cadastre avec bâtiment dessus construit, d'une superficie de 888,5 mètres carrés;
- 3° de vendre, à *Compagnie du cimetière Saint-Charles*, pour la somme de 495 000 \$, plus les taxes applicables, ce lot d'une superficie totale de 888,5 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 4° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de borne incendie, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 1 988 853 dudit cadastre, d'une superficie de 1 mètre carré, selon le plan et la description technique préparés par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2636 de ses minutes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 11.2 de ladite offre d'achat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0024 Affectation de paiements comptant aux projets d'immobilisations du programme triennal d'immobilisations 2019–2021 - FN2019-004 (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser l'application de paiements comptant des immobilisations aux projets d'immobilisations du programme triennal d'immobilisations 2019–2021 pour la somme de 1 285 000 \$.

Monsieur le conseiller Raymond Dion demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0025 **Acceptation des travaux de réparation effectués à la piscine Lucien-Flamand et versement d'une somme pour la contribution financière de la Ville de Québec à la quatrième et dernière phase du projet - LS2018-127 (Ra-2099)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° de créer la fiche PTI 1922065–V *Contribution à la rénovation de la piscine Lucien-Flamand* pour hausser le niveau de réalisation du Service des Loisirs, des sports et de la vie communautaire de 730 000 \$ pour l'année 2019;
- 2° d'accepter les travaux de réparation effectués à la piscine Lucien-Flamand;
- 3° de verser une somme de 695 320 \$, plus les taxes applicables, à la *Commission scolaire de la Capitale*, correspondant à la participation de la Ville de Québec, soit 50 % du coût des travaux admissibles.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0026 **Appropriation d'un montant, à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'ensemble de la Ville de Québec - Réaménagement du parc Bardy - Arrondissement de La Cité-Limoilou - LS2018-134 (Ra-2099)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'approprier un montant de 1 045 000 \$, à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'ensemble de la Ville de Québec, pour le réaménagement du parc Bardy, selon la fiche 1922007–V du PTI 2019-2020-2021, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin revient à la séance. Il est 19 h 56.

CV-2019-0027 Entente entre la Ville de Québec et Créatzirque (Flip FabriQue), relative au versement d'une somme pour la création, la production et la diffusion de l'événement Féria qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec en 2019 (Dossier 52201) - AP2018-810 (CT-AP2018-810) — (Ra-2100)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Créatzirque (Flip FabriQue)*, relative au versement d'une somme de 2 064 000 \$, excluant les taxes, pour la production et la diffusion de l'événement *Féria* qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec de la mi-juillet jusqu'à la fête du Travail 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la directrice du Bureau des grands événements à signer ladite entente;
- 3° d'approprier la somme de 2 094 000 \$ (2 064 000 \$ taxes récupérables à 100 % en compensation financière et 30 000 \$ en achats de biens et services) à même la *Réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563) pour la production et la diffusion de l'événement mentionné au paragraphe 1°.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 14 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

Madame la présidente Geneviève Hamelin reprend son siège. Il est 20 h 10.

CV-2019-0028 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Électronique Organique Brilliant Matters inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Valo-Capitale* et *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation à l'international des matériaux issus de la technologie DHAP pour le marché des panneaux solaires flexibles* - **DE2018-261** (CT-DE2018-261) — (Ra-2098)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Électronique Organique Brilliant Matters inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre des volets *Valo-Capitale* et *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation à l'international des matériaux issus de la technologie DHAP pour le marché des panneaux solaires flexibles*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0029 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Monseigneur-Gosselin - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **TM2018-295** (Ra-2098)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications suivantes aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération :

- sur l'avenue Monseigneur-Gosselin, sur le côté ouest, sur le tronçon compris entre la rue Sir-Mathias-Tellier et la 27^e Rue, les normes suivantes sont prescrites :
 - « à partir d'une distance de 28 mètres au nord de la rue Sir-Mathias-Tellier, en direction nord, jusqu'à la rue Geneviève-Lamarre, il est interdit de stationner un véhicule routier du 15 novembre au 31 mars »;
 - « à partir de la rue Geneviève-Lamarre, en direction nord, jusqu'à la 27^e Rue, il est interdit de stationner un véhicule routier du 15 novembre au 31 mars ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0030 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse sur le boulevard Pie–XI Nord, R.A.V.Q. 1230 - [TM2018-303](#) (Ra-2098)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse sur la rue Pie–XI Nord*, R.A.V.Q. 1230.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0031 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200–17–024481-164 (1510-9283 Québec inc. c. Ville de Québec) et relativement à la réclamation en Cour du Québec portant le numéro 200–22–080628-175 (Ville de Québec c. 1510-9283 Québec inc.) - [AJ2018-042](#) (CT-AJ2018-042) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du présent règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;
- 2° l'autorisation du paiement d'un montant de 300 000 \$ à l'ordre de *Tremblay Bois Mignault Lemay SENCRL en fidéicommis*;
- 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0032 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création de deux nouveaux postes de juge à la cour municipale ainsi que la demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination de deux juges à la cour municipale de la Ville de Québec - [AJ2019-003](#) (CT-AJ2019-003) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la création et la dotation de deux postes de juge à la cour municipale;
- 2° pour demander au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination de deux juges municipaux à la cour municipale de la Ville de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0033 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels - Caractérisation des émissions atmosphériques de l'incinérateur pour les années 2019, 2020 et 2021 (Appel d'offres public 52839) - AP2018-798 (CT-2388565) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Consulair inc.*, du contrat de services professionnels - Caractérisation des émissions atmosphériques de l'incinérateur pour les années 2019, 2020 et 2021, pour une somme de 409 833,96 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 52839 et à sa soumission du 14 novembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0034 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la collecte et le transport des encombrants avec halocarbures sur le territoire de la ville de Québec - 2019 à 2023 (Appel d'offres public 52913) - AP2018-812 (CT-2387876) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Option Métal Recyclé du Québec*, du contrat pour la collecte et le transport des encombrants avec halocarbures sur le territoire de la ville de Québec - 2019 à 2023, du 4 février 2019 au 31 décembre 2023, pour une somme de 354 410 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 52913 et à sa soumission du 21 novembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0035 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel TFP (Dossier 42511) - AP2018-818 (CT-2402844) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel *TFP* pour l'année 2019 (Dossier 42511), à *PG Solutions inc.*, pour une somme de 203 115 \$, excluant les taxes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0036 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour les travaux de serrurerie (Appel d'offres public 52972) - AP2018-821 (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *P. Aubut inc.*, du contrat pour les travaux de serrurerie, de la date d'adjudication au 14 janvier 2021, conformément à la demande publique de soumissions 52972 et aux prix unitaires et tarifs horaires de sa soumission du 6 décembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0037 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à une entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds de concessionnaires (Dossier 47522) - AP2018-828 (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 60 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Camions International Élite Ltée*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour le service de réparation de camions lourds de concessionnaires, du 2 juin 2018 au 1^{er} juillet 2019, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0038 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de services de soutien et de maintenance pour le logiciel *CSoft* pour l'année 2019 (Dossier 42040) - AP2018-832 (CT-2404252) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Tetra Tech QI inc.*, du contrat pour le renouvellement des services de soutien et de maintenance pour le logiciel *CSoft* pour l'année 2019 (Dossier 42040), pour une somme de 163 948 \$, excluant les taxes, conformément à son offre de services du 22 novembre 2018.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0039 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service de réparation de conduites et de suspensions pour les unités du parc véhiculaire (Appel d'offres public 53022) - AP2018-836 (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Edgar Blondeau inc.*, du contrat pour le service de réparation de conduites et de suspensions pour les unités du parc véhiculaire, de la date d'adjudication pour une période de trois ans, conformément à la demande publique de soumissions 53022 et selon les prix unitaires de sa soumission du 17 décembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0040 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Salon international du livre de Québec*, pour les années 2019, 2020 et 2021 - BE2018-147 (CT-2403117) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation:

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative au versement d'une subvention de 65 000 \$ par année, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Salon international du livre de Québec*, pour les années 2019, 2020 et 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes;
- 2° à la directrice du Bureau des grands événements, madame Catherine Chénier, à signer ladite entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet déclarent qu'ils ne participent pas aux délibérations concernant les sommaires décisionnels CU2018-192 et CU2018-197 et quittent la séance pour une période temporaire. Il est 20 h 35.

CV-2019-0041 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les ententes quadriennales entre la Ville de Québec et différents organismes non rattachés à un lieu culturel, relatives au versement d'une subvention dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2018-192 (CT-2400173) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement d'une subvention, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel et détaillées annuellement comme suit :
 - *Opéra de Québec inc.* : 112 310 \$;
 - *Orchestre symphonique de Québec* : 638 330 \$;
 - *Le Théâtre du Trident inc.* : 132 440 \$;
 - *Carrefour international de théâtre de Québec inc.* : 109 450 \$;
- 2° à madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et au greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0042 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion et l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et l'organisme rattaché à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-197** (CT-2405054) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de la conclusion de l'entente quadriennale d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et *Les Violons du Roy*, relative au versement d'une subvention de 236 830 \$, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;
- 3° à madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et au greffier, M^e Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet reviennent à la séance. Il est 20 h 38.

CV-2019-0043 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement du Pavillon du commerce d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1228 - **DE2018-250** (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement du Pavillon du commerce d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1228;
- 2° l'appropriation de 300 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1228. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 15 Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0044 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1247 - DE2019-026 (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1247;
- 2° l'appropriation de 600 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1247. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0045 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution 2019 de l'agglomération de Québec au Réseau de transport de la Capitale - FN2019-003 (CT-2408059) — (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'un montant de 119 785 590 \$ au *Réseau de transport de la Capitale*, à titre de contribution pour l'année 2019, réparti en quatre versements égaux de 29 946 397,50 \$, le 24 janvier, le 25 avril, le 4 juillet et le 3 octobre 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0046 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1238 - GI2018-011 (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1238;

2° l'appropriation de 1 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1238. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0047 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1239 - GI2018-013 (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1239;

2° l'appropriation de 2 000 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1239. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0048 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de services techniques relative au déplacement des installations de *Bell Canada* (phase avant-projet), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun de Québec* (Dossier 53069) - **AP2018-764** (CT-2401911) — (Ra-2100)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de services techniques entre la Ville de Québec et *Bell Canada*, relative au déplacement de ses installations, dans le cadre de l'avant-projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer ladite entente.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0049 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de services techniques relative au déplacement des installations de *Vidéotron ltée* (phase avant-projet), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun de Québec* (Dossier 53068) - **AP2018-768** (CT-2401838) — (Ra-2100)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de services techniques entre la Ville de Québec et *Vidéotron ltée*, relative au déplacement de ses installations, dans le cadre de l'avant-projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer ladite entente.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0050 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de services techniques relative au déplacement des installations d'Énergir, S.E.C. (phase avant-projet), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de Québec (Dossier 53100) - AP2018-795 (CT-2402850) — (Ra-2100)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de services techniques entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.*, relative au déplacement de ses installations, dans le cadre de l'avant-projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer ladite entente.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0051 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement de la dépense relative à l'étude préliminaire d'Hydro-Québec (phase avant-projet), dans le cadre du projet Réseau structurant de transport en commun de Québec - AP2018-838 (CT-2406460) — (Ra-2100)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement de la facture 742331 d'Hydro-Québec, au montant de 102 343,57 \$, excluant les taxes, relative à l'étude préliminaire (phase avant-projet), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de Québec.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0052 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme, dans le cadre du volet de Soutien aux projets structurants de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour l'acquisition d'équipements d'affichage dynamique et de bornes interactives au Grand Marché de Québec - DE2018-290 (CT-DE2018-290) — (Ra-2100)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour l'acquisition d'équipements d'affichage dynamique et de bornes interactives au Grand Marché de Québec.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 15 Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0053 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt d'un avis de projet à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), dans le cadre du projet de construction d'un tramway sur le territoire de la Ville de Québec pour le Réseau structurant de transport en commun de Québec - DG2019-004 (Ra-2100)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à monsieur André Caron, directeur du bureau de projet du réseau structurant de transport en commun (RSTC), pour signer l'avis de projet dans le cadre du projet de construction d'un tramway sur le territoire de la Ville de Québec pour le *Réseau structurant de transport en commun de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avis de projet joint au sommaire décisionnel;
- 2° du dépôt dudit avis de projet à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2019-0054 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions relativement à la sécurité d'une ouverture d'un bâtiment, R.V.Q. 2502, et dépôt du projet de règlement - PA2018-175 (Ra-2099)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions* relativement à la sécurité d'une ouverture d'un bâtiment. Dorénavant, toute ouverture d'un bâtiment doit être close ou barricadée par un ouvrage installé solidement à l'extérieur de celui-ci, lequel doit répondre aux exigences prévues au règlement selon qu'il s'agit d'une fermeture permanente ou temporaire.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0055 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2713 - PA2018-185 (Ra-2099)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2713.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0056 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2713 - PA2018-185 (Ra-2099)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions. Ainsi, la disposition

prévoyant de qui relève l'application du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et des règlements d'arrondissement sur l'urbanisme est abrogée. En outre, ce n'est plus nécessairement le directeur de la Division de la gestion du territoire d'un arrondissement qui informe la personne qui formule une demande d'approbation d'un plan de construction ou de modification ou d'une occupation d'un bâtiment ou d'un ouvrage des commentaires ou des recommandations de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à la modification de sa demande. Enfin, puisque le nom de la Division de la qualité du milieu sera modifié prochainement pour celui de « Division de la prévention et du contrôle environnemental », le règlement, lorsqu'il est fait mention de cette division, est modifié en conséquence.

AM-2019-0057 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction d'un marché public dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2734, et dépôt du projet de règlement - DE2018-256 (Ra-2099)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de construction d'un marché public dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel ainsi que l'acquisition des immeubles et des servitudes nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 5 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0058 *Appropriation de 500 000 \$ à même le fonds général de la Ville - DE2018-256 (Ra-2099)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier 500 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2734. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit Règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0059 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2737, et dépôt du projet de règlement - GI2018-012 (Ra-2099)*

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de démolition, de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains, relevant de la compétence de proximité, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 8 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0060 *Appropriation de 800 000 \$ à même le fonds général de la Ville - GI2018-012 (Ra-2099)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier 800 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2737. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0061 *Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2740, et dépôt du projet de règlement - DE2018-282 (Ra-2099)*

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'exercice financier 2019.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la superficie d'un immeuble occupée par un membre.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 367,64 \$ ni excéder 2 040,20 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0062 **Adoption du budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'exercice financier 2019 - DE2018-282 (Ra-2099)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'année 2019, joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2019-0063 **Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2681 - PA2018-187 (Ra-2097)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2681.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0064 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux notions de logement et de chambre, R.V.Q. 2685 - PA2018-181 (Ra-2096)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux notions de logement et de chambre, R.V.Q. 2685.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0065 *Règlement modifiant les titulaires de certaines responsabilités à la suite d'une réorganisation administrative, R.V.Q. 2710 - DG2018-081 (Ra-2096)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant les titulaires de certaines responsabilités à la suite d'une réorganisation administrative, R.V.Q. 2710.*

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernoult, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0066 *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à la canicule et à la sollicitation, R.V.Q. 2712 - DG2018-068 (Ra-2096)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à la canicule et à la sollicitation, R.V.Q. 2712.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0067 *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2722 - DE2018-288 (Ra-2096)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2722.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0068 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2724 - PA2018-150 (Ra-2096)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2724.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0069 *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine dans le secteur du chemin de la Plage-Jacques-Cartier, R.V.Q. 2735 - PA2018-178 (Ra-2096)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine dans le secteur du chemin de la Plage-Jacques-Cartier, R.V.Q. 2735.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0070 *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville relativement à l'abrogation du Service des stratégies institutionnelles et des relations intergouvernementales et à la création du Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun, R.V.Q. 2738 - DG2018-076 (Ra-2096)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville relativement à l'abrogation du Service des stratégies institutionnelles et des relations intergouvernementales et à la création du Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun, R.V.Q. 2738.*

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt d'un document intitulé : *Un métro à Québec* par le collectif *J'y vais en métro*, par monsieur Robert Vanderwinkel.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la présidente déclare la séance close à 21 h 20.

Geneviève Hamelin
Présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

Vincent Dufresne
Vice-président

SO/id